

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANE

Envoyé en préfecture le 13/12/2023  
Reçu en préfecture le 13/12/2023  
Publié le  
ID : 031-213103153-20231212-2023\_9\_2-DE



Séance du 12 décembre 2023  
Délibération n° 9-2

L'an deux mille vingt-trois le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, DEVAUTOUR Florian, FINI Sandro et WEIHSS Pascal  
Mmes ARTIGUES Martine, NSIRI Marielle et BOUIN Florence

Excusés : Mr CARLINI Claude, FERRANDI François  
Mme GUALTER Marie-Christine

Mr FERRANDI François donne procuration à CASTEX Jean  
Mme GUALTER Marie-Christine donne procuration à NSIRI Marielle

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : MODIFICATION TARIFS VILLAGE DE VACANCES APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération n°8-4 en date du 13 novembre 2023 relative aux tarifs du village de vacances applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024. En effet, suite aux informations transmises par le DGFIP, il convient de modifier la taxe de séjour aussi bien pour le pourcentage du locatif qu'au tarif à la nuitée du camping. Suite à la demande de la DGFIP, il convient également de changer de nomenclature comptable et budgétaire pour passer en M4. De ce fait, le budget et les tarifs applicables deviennent assujettis à la TVA.

Monsieur le Maire propose donc les modifications suivantes :

- Taxe de séjour : Locatif 2,88 % de la nuitée et 0,59 € pour le camping
- Les tarifs mentionnés sont hors taxes

## TARIFS HORS TAXES LOCATIONS ET EMPLACEMENTS 2024

Tarif applicable du 01/01 au 31/12 pour le locatif et du 01/04 au 31/10 pour le camping  
Taxe de séjour : Locatif 2,88 % de la nuitée et 0,59 € pour le camping

**Cautions : gîte classique 250 € + 90 € gîte confort 500 € + 90 €. Cautions encaissées pour tous les séjours supérieurs à 1 mois et restituées au départ par mandat administratif du Trésor public.**

<b>Gîtes 4 personnes + 1 véhicule</b>					
<b>* Forfait charges en supplément : 5€/jrs ou 35 €/semaine 100 €/ par mois</b>	<b>Basse saison</b> 01/01 au 06/04 12/10 au 31/12		<b>Moyenne saison</b> 06/04 au 06/07 24/08 au 12/10		<b>Haute saison</b> 06/07 au 24/08
	2 Nuitées mini	Semaine	2 Nuitées mini	Semaine	Semaine
Gîtes classique	55 €	350 €*	60 €	400 €*	450 €*
Gîtes confort	60 €	375 €*	65 €	425 €*	480 €*
<b>Gîtes 6 personnes + 1 véhicule</b>					
<b>* Forfait charges en supplément : 5€/jrs ou 35 €/semaine 100 €/ par mois</b>	<b>Basse saison</b> 01/01 au 06/04 12/10 au 31/12		<b>Moyenne saison</b> 06/04 au 06/07 24/08 au 12/10		<b>Haute saison</b> 06/07 au 24/08
	2 Nuitées mini	Semaine	2 Nuitées mini	Semaine	Semaine
Gîtes classique	55 €	350 €*	60 €	400 €*	450 €*
Gîtes confort	60 €	375 €*	65 €	425 €*	480 €*



- Paiement de ¼ du montant à la réservation, paiement échelonné à la date d'arrivée. Paiement possible à l'arrivée pour les moyennes et grandes vacances.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 031-213103153-20231212-2023\_9\_2-DE



## TARIFS HORS TAXES VENTES ANNEXES ET PRESTATIONS 2024

### VENTES ANNEXES :

- Kit réparation vélo : Au prix d'achat
- Produits du bar et snack :

▪ Boisson gazeuses et/ou aromatisé	2.50 €
▪ Eau	1.50 €
▪ Café	1.00 €
▪ Paninis	4.50 €
▪ Tacos	5.00 €
▪	

Boisson vendu lors des évènements en haute-saison avec autorisation de buvette :

▪ Bière	2.00 €
▪ Vin au verre	2.50 €
▪ Vin à la bouteille	12.00 €
▪ Vin au pichet	10.00 €

### PRESTATIONS :

▪ Location de la salle commune	120€ pour 1 jour / 160 € pour 2 jours
▪ Location paire de draps	7.50 €/paire ou 10 € avec lit fait
▪ Forfait nettoyage	90 €
▪ Jeton lessive	3.50 €
▪ Jeton avec lessive	4.00 €
▪ Jeton séchage	3.50 €
▪ Location vélo	7.00 € la ½ journée / 15 € la journée

### CAUTIONS :

▪ Gîte classique	250 €
▪ Ménage gîte classique	90 €
▪ Gîte confort	500 €
▪ Ménage gîte confort	90 €
▪ Prise n	20 €
▪ Transat	30 €
▪ Vélo	150 €

# PERTES ET DÉTÉRIORATIONS :

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-213103153-20231212-2023\_9\_2-DE

- Encaissement des cautions selon les dégradations ou au pri



Liste de prix des produits cassés ou abîmés qui seront facturés au départ en cas de détériorations

Pour les éléments non répertoriés, veuillez nous contacter

Dernière mise à jour :

Numéro de produit	Nom	Prix unitaire/détail
1	Chaise design effet cuir marron	49.99 €
2	Table a manger industriel	149.99 €
3	Commode en bois	169.99 €
4	Horloge	15.99 €
5	TV Led HD 32" (80 cm)	199.99 €
6	Canapé convertible 3 places	1 309.60 €
7	Sommier	201.90 €
8	Matelas	203.10 €
9	Pieds de sommier	5.23 €
10	Table salon de jardin	59.95 €
11	Fauteuil monobloc de jardin	8.02 €
12	Couette 2 personnes	30.00 €
13	Couette 1 personne	25.00 €
14	casserole Ø 14 cm	7.20 €
15	casserole Ø 18 cm	11.00 €
16	Faitout Ø 20 cm	10.60 €
17	Poêle Ø 26 cm	15.04 €
18	couvercle Ø 18 à 22 cm	3.80 €
19	Couvercle anti-gras Ø 30 cm	4.15 €
20	Etendoir à linge	20.99 €
21	Pinces à linge	2.02 €
22	Cafetière	29.30 €
23	Cloche micro-ondes	1.27 €
24	Passoire à légumes	1.99 €
25	Essoreuse à salade	6.62 €
26	Egouttoir à vaisselle	5.99 €
27	Assiette plate Ø 27 cm	4.29 €
28	Assiette creuse Ø 23 cm	3.36 €
29	Assiette à dessert Ø 21 cm	3.18 €
30	Mug cottage	2.35 €
31	Bol cottage	3.46 €
32	Saladier Ø 20 cm	3.14 €
33	Saladier Ø 23 cm	3.52 €
34	Plat à four Ø 23 cm	5.85 €
35	Broc à eau	3.39 €
36	Verre à eau	1.09 €
37	Plat plat	6.28 €
38	Four pyrolyse	576.00 €
39	plaque induction	420.00 €
40	Hotte aspirante	219.00 €
41	Réfrigérateur	300.00 €

Où l'exposé et après avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- D'appliquer les tarifs cités ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES : Contre 0 Pour 13

Date de convocation : 06 décembre 2023

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

